



DÉLIBÉRATION N°2017-12-08-17
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 8 décembre 2017

**POINT 17 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES REGLES RELATIVES A
L'AMORTISSEMENT**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU** le code de l'Éducation ;
- VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015, le 3 juin 2016 et le 6 octobre 2017 ;
- VU** la délibération n° 2013-12-13-6 du Conseil d'Administration approuvant la modification des règles relatives à l'amortissement (seuil et durée) ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE à l'unanimité avec 28 voix pour, la durée d'amortissement dérogatoire de 3 ans pour les matériels scientifiques dits de haute technologie, à compter du 1^{er} janvier 2018.

À Nantes, le 8 décembre 2017
Le Président de l'Université de Nantes

Olivier LABOUX